

CARRIERE DE LA GRANDE ARCHE, société par actions simplifiée au capital de 37 000 euros
N° identification : 491 083 333 RCS EVREUX – N° de gestion : 2006 B 00535

Siège social : 1, rue de Folemme - 27200 VERNON

~~Tél. : 02.32.51.74.97 - Fax : 02.32.51.57.18~~

ERSGL	URBA	RTM
AV	POC	DSPR
21 OCT. 2022		
EAU	ENREGISTREMENT	
Recommandée AR	58054	

Préfecture des Yvelines
DRIEAT
Unité Départementale des Yvelines
35, rue de Noailles
78000 VERSAILLES

Paris, le 17 octobre 2022

Affaire suivie par : Caroline Comte-Sfez
ccomte@groupesartorius.com
Tél. : 01.56.88.21.50 – Fax : 01.56.88.21.54

Objet : Carrière de sables et graviers à Achères (78) – CARRIERE DE LA GRANDE ARCHE
APC n°2017 - 44310 du 19/12/2017
Demande de réintégration des parcelles « Phases 6/7/8/10 - zone A » (parcelles AB264p, AB265p, AB266p, AB266p),

Monsieur Le Préfet,

Par arrêté préfectoral complémentaire n°2017-44310 notifié le 19/12/2017 dont copie jointe, les parcelles mentionnées à l'Article 1 et listées ci-dessous ont été temporairement exclues du périmètre de la carrière exploitée par notre société autorisée par arrêté préfectoral n°09-005 DDD du 13/01/2009.

Section	Parcelle n°	Lieu-dit	Superficie totale en m ²	Superficie en demande de sortie temporaire en m ²
AB	267 p	La Petite Arche	26 359	7 977
AB	266 p	La Petite Arche	716	78
AB	265 p	La Petite Arche	31 529	3 163
AB	264 p	La Petite Arche	38 464	3 783
			Total	15 001

pour une superficie totale de 1ha 50a 01ca.

Ces parcelles sont aujourd'hui libérées de toute activité étrangère à la carrière. A cet égard, nous joignons le constat de libération de la zone par le SIAAP.

Par la présente, nous sollicitons donc, conformément à l'Article 2 de l'APC n°2017-44310 du 19/12/2017, votre autorisation de réintégration desdites parcelles dans le périmètre de la carrière.

Nous nous tenons à la disposition de l'Inspection des Installations Classées pour en effectuer le constat, en vue de cette réintégration.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de notre haute considération.


Caroline COMTE-SFEZ

P.J. : Constat de libération de la zone A
Copie APC n°2017-44310 du 19/12/2017